

**DE19\_0008**

## **DÉCISION ADMINISTRATIVE**

### **MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX**

**Le MAIRE de la commune de Grigny,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2018 donnant délégation au Maire, notamment en matière de réalisation d'emprunts,

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :**

Cette décision modifie la décision DE 2018-13 :

- Page 7 « Inscriptions au trail intercommunal » : modification des tarifs
- Page 15 « Salles municipales » : modification des tarifs

Les tarifs correspondants sont annexés à cette décision.

**Article 2 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Grigny, le **13/05/19**

**Le Maire**  
**Xavier Odo**

## TARIFS 2019 – annexe

### Table of Contents

ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE.....	2
ACTIVITÉS CULTURELLES.....	3
ADMINISTRATION GENERALE.....	4
BASE DE PLEIN AIR.....	5
INSCRIPTIONS AU TRAIL INTERCOMMUNAL.....	7
BUVETTES LORS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - TARIFS DES CONSOMMATIONS.....	7
DROITS DE PLACE.....	8
DROITS DE TERRASSE ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC....	8
ENREGISTREMENTS VIDEOS DES CONSEILS MUNICIPAUX.....	9
GOBELETS SERIGRAPHIES.....	9
INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL DE GRIGNY.....	9
INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LES SUPPORTS EVENEMENTIELS.....	10
INSTALLATIONS SPORTIVES.....	10
INTERVENTIONS EN CAS DE NON RESPECT DES REGLES D'UTILISATION DES ALARMES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX.....	11
JARDINS COMMUNAUX.....	11
MÉDIATHÈQUE.....	11
PHOTOS NUMERIQUES.....	12
PRESTATIONS REALISEES PAR LES REGIES MUNICIPALES DES SERVICES TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE TIERS.....	13
PRESTATIONS REALISEES PAR DES ENTREPRISES MANDATEES ET PILOTEES PAR LES SERVICES TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE TIERS.....	13
LOCATION DU MINI-BUS AUX ASSOCIATIONS.....	13
CONTROLE D'ACCES.....	13
RESTAURANT RAYMOND GUERIN – TARIF PAR REPAS OU BOUTEILLE.....	13
REPAS PORTES A DOMICILE POUR LES PERSONNES AGEES.....	14
RESTAURANT MUNICIPAL – PRIX DU REPAS POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ET AUTRES ORGANISMES.....	14
RESTAURATION SCOLAIRE.....	14
SALLES MUNICIPALES.....	15
SITES FUNÉRAIRES : CONCESSIONS–FOSSES MAÇONNÉES–COLUMBARIUM....	17

### ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

La commune offre un accueil périscolaire complet, afin d'améliorer le service rendu à la population pour l'accueil du matin et du soir. Une inscription est demandée à tous les enfants scolarisés à partir de 3 ans. Ces tarifs sont applicables pour les enfants de Montagny scolarisés à Grigny. Pour les enfants inscrits dans une classe spécialisée, le tarif au quotient familial s'applique quelle que soit la domiciliation de la famille.

Le tarif appliqué aux structures socio-éducatives (ITEP, ...) correspond à la tranche de quotient familial supérieure à 1 000 €.

#### ➤ Périscolaire (par jour)

Quotient familial	Accueil matin	Dépannage accueil matin	Temps libre animé 16h30 – 17h15	Dépannage temps libre animé	Atelier 16h30 - 18h	Dépannage atelier
< 489	<b>0,35 €</b>	<b>1,00 €</b>	<b>0,40 €</b>	<b>2,00 €</b>	<b>0,70 €</b>	<b>3,00 €</b>
490 - 599	<b>0,45 €</b>		<b>0,50 €</b>		<b>0,90 €</b>	
600 - 799	<b>0,55 €</b>		<b>0,60 €</b>		<b>1,10 €</b>	
800 - 999	<b>0,65 €</b>		<b>0,70 €</b>		<b>1,30 €</b>	
> 1000	<b>0,75 €</b>		<b>0,80 €</b>		<b>1,50 €</b>	

Une réduction de 20 % par enfant sera appliquée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant (sauf dépannage).

**ACTIVITÉS CULTURELLES**

	<b>TARIFS</b>		
Visites des peintures murales de l'hôtel de ville	<b>6,00 €</b>		
Spectacles, concerts, et autres manifestations	<b>7,00 €</b> pour toute personne de + de 12 ans	<b>Gratuit</b> pour les enfants de - de 12 ans	<b>Gratuit</b> pour les scolaires
Représentations théâtrales	<b>8,00 €</b>		
Contes et spectacles Nuits du Château	<b>7,00 €</b> pour toute personne de + de 16 ans	<b>Gratuit</b> pour toute personne de - de 16 ans	
Ateliers	<b>5,00 €</b>		
Sorties culturelles	<b>20,00 €</b>		
Sorties dans les salles de spectacles en dehors de la commune	<b>50% du prix du billet + 3€ de transport</b>		
Vente du livre « Grigny en vies »	<b>20,00 €</b>		
Vente de photos dans le cadre de manifestations culturelles	La photo 15 x 20 cm	<b>3,00 €</b>	
	Les 2 photos 15 x 20 cm	<b>5,00 €</b>	
	La photo 20 x 30 cm	<b>5,00 €</b>	
Dans le cadre des animations du marché de Noël :	1 lanterne + 1 briquet	<b>2.00 €</b>	
	2 lanternes + 1 briquet	<b>3.00 €</b>	
	1 briquet	<b>1.00 €</b>	

**ADMINISTRATION GENERALE**

La régie administration générale comporte plusieurs produits énumérés ci-après :

- droits d'entrée des séances de projection organisées par la Ville,
- repas servis à l'occasion de manifestations organisées par la Ville,
- location de stands dans les bâtiments communaux,
- photocopies faites en mairie pour les associations ou les particuliers,
- CD Rom pour transmission d'informations,
- journée de l'environnement

Droits d'entrée des séances de projection organisées par la Ville par voie d'abonnement annuel	<b>25,00 €</b>
Droits d'entrée des séances de projection organisées par la Ville, la séance	<b>6,00 €</b>
A l'occasion de manifestations organisées par la Ville : repas	<b>18,00 €</b>
A l'occasion de manifestations organisées par la Ville : carafe de vin	<b>5,00 €</b>
Location de stands dans les bâtiments communaux, le mètre linéaire	<b>2,50 €</b>
CD Rom pour transmission d'informations	<b>5,00 €</b>

***Tarif par photocopie faite en mairie pour les associations ou les particuliers***

<b>FORMATS</b>	<b>TARIFS</b>
Format A4 recto	<b>0,10 €</b>
Format A4 recto verso	<b>0,15 €</b>
Format A3 recto	<b>0,20 €</b>
Format A3 recto verso	<b>0,30 €</b>
Format A4 recto « papier fourni »	<b>0,07 €</b>
Format A4 recto verso « papier fourni »	<b>0,10 €</b>
Format A3 recto « papier fourni »	<b>0,15 €</b>
Format A3 recto verso « papier fourni »	<b>0,20 €</b>
Format A4 recto papier couleur	<b>0,15 €</b>
Format A4 recto verso papier couleur	<b>0,20 €</b>
Format A3 recto papier couleur	<b>0,25 €</b>
Format A3 recto verso papier couleur	<b>0,35 €</b>
Format A4 recto couleur	<b>0,25 €</b>
Format A4 recto verso couleur	<b>0,30 €</b>
Format A3 recto couleur	<b>0,50 €</b>
Format A3 recto verso couleur	<b>0,55 €</b>
Format A4 recto couleur « papier fourni »	<b>0,20 €</b>
Format A4 recto verso couleur « papier fourni »	<b>0,25 €</b>
Format A3 recto couleur « papier fourni »	<b>0,45 €</b>
Format A3 recto verso couleur « papier fourni »	<b>0,50 €</b>

**BASE DE PLEIN AIR**

Tarifs de la base de plein air qui accueille des groupes et des structures venant s'initier aux activités physiques de pleine nature :

	<b>Ecoles de Grigny</b>	<b>Ecoles extérieures</b>
Pendant le temps scolaire	<b>Gratuité</b>	<b>40,00 €</b> par ½ classe et par ½ journée

	<b>Centre Social</b>	<b>Les Eaux Vives</b>	<b>Centres de loisirs extérieurs</b>
Hors temps scolaire	<b>2,85 €</b> par jour et par enfant  Gratuité pour le prêt de petit matériel pédagogique	<b>2,85 €</b> par jour et par enfant	<b>4,00 €</b> par jour et par enfant
<b>Gratuité pour l'animateur</b>			

**Activités proposées :**

Kayak, VTT, bicross, course d'orientation, tir à l'arc, journée multi activités, pêche.

**Les tarifs comprennent :**

La location du matériel de l'activité + la location du matériel de sécurité + la sécurisation du site + une assistance et un accompagnement sur le site + l'accès au vestiaire et aux sanitaires.  
 Une caution de **500 €** en chèque est demandée pour les activités de kayak, VTT bicross, journée multi activités. Cette caution sera restituée à la fin de l'activité.

➤ **Course d'orientation / tir à l'arc**

<b>Enfants 6 – 14 ans</b>	<b>Adultes</b>	<b>Adultes</b>
avec encadrement	location	location
<b>10,00 €</b> inférieur à 15 personnes	<b>½ journée</b> <b>6,00 €</b> par personne	<b>journée</b> <b>7,00 €</b> par personne
<b>8,00 €</b> supérieur à 15 personnes		

Enfants 6 – 14 ans	Adultes	Adultes
avec encadrement	Location	Avec encadrement
<p align="center"><b>Législation</b></p> <p>10 embarcations maximum par cadre (12 pratiquants maximum)</p> <p align="center"><b>½ journée : 85,00 €</b> pour 12 pratiquants</p> <p align="center"><b>journée : 120,00 €</b> pour 12 pratiquants</p>	<p align="center"><b>½ journée : 9,00 €</b> par personne</p> <p align="center"><b>journée : 18,00 €</b> par personne</p>	<p align="center"><b>Législation</b></p> <p>10 embarcations maximum par cadre (12 pratiquants maximum)</p> <p align="center"><b>½ journée : 130,00 €</b> de une à 10 personnes de 11 à 14 personnes : ajouter la location par personne supplémentaire</p> <p align="center"><b>½ journée : 250,00 €</b> de 15 à 24 personnes :</p> <p align="center"><b>journée : 200,00 €</b> de une à 10 personnes de 11 à 14 personnes : ajouter la location par personne supplémentaire</p> <p align="center"><b>journée : 200,00 €</b> 12 pratiquants</p> <p align="center"><b>journée : 390,00 €</b> de 15 à 24 personnes</p>

➤ **Multi activités :**

Le coût sera adapté à la demande du groupe.

➤ **Pêche :**

L'activité sera sous-traitée à la fédération de pêche au prix coûtant.

**Location de la base pour l'installation de structures gonflables : 60 € la journée**

**inscriptions via internet :**

Le montant par concurrent est :

- Trail de 31 km : 25 € d'inscription + 1,30 € de frais de gestion
- Trail de 22 km : 20 € d'inscription + 1,60 € de frais de gestion
- Trail de 10 km : 10 € d'inscription + 1,75 € de frais de gestion
- La randonnée de 10 km : 5 € d'inscription + 1,15 € de frais de gestion

**Inscription sur place le jour «J» :**

Pour les retardataires, des inscriptions seront possibles le jour de la course au tarif majoré de :

- Trail de 31 km : 30 € d'inscription
- Trail de 22 km : 25 € d'inscription
- Trail de 10 km : 15 € d'inscription
- La randonnée de 10 km : 5 € d'inscription

L'organisation se réservant le droit de limiter le nombre d'inscriptions à sa convenance en raison des incidences liées aux problèmes d'organisation.

**BUVETTES LORS DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - TARIFS DES CONSOMMATIONS**

Tarifs des consommations servies lors des manifestations municipales :

Boissons	tarif maximum autorisé
Café, sirop	1,30 €
Chocolat, thé, tisane	1,70 €
Jus de fruits, boisson gazeuse non alcoolisée	2,00 €
Sandwich	2,50 €
Hot dog	2,50 €
Viennoiserie	1,50 €
Bière	2,50 €
Verre de vin	2,00 €
Boisson apéritive alcoolisée : pastis, martini, whisky, suze...	4,00 €
Boisson digestive alcoolisée : cognac, armagnac, alcool de fruits...	4,50 €
Bouteille de vin	8,00 €

Les boissons relevant d'une buvette de 4<sup>ème</sup> catégorie ne seront servies qu'au Centre Edouard Brenot (dans l'hypothèse de l'activation de la licence IV du Centre Brenot). Ces tarifs seront affichés sur les lieux de la buvette.

	1/2 journée	journée	3 jours	semaine	trimestre	année
Marchés	0,60 € par mètre linéaire				6,70 € par mètre linéaire (abonnement)	
Chapiteaux et cirques pour les grands cirques >= 150 m <sup>2</sup> (1)		500 € (2)				
Chapiteaux et cirques pour les autres établissements < 150 m <sup>2</sup> (1)		0,80 € par m <sup>2</sup> (3)				
Commerce non sédentaire forain ou ambulants hors marchés, chapiteaux et cirques	20,00 €	35,00 €	90,00 €	140,00 €		500,00€

<b>Marchés événementiels – le mètre linéaire</b>	<b>2,00 €</b>
--	---------------

(1) Une caution de **500,00 €** doit être présentée avant toute délivrance de l'autorisation d'installation.

(2) Un versement d'arrhes représentant un tiers du droit de place doit être versé au moment de la délivrance de l'autorisation d'installation.

(3) Un minimum de **32,00 €** sera perçu pour toute occupation.

### DROITS DE TERRASSE ET REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dispositions applicables aux occupations principales :

– **Droits de première occupation :**

Les redevances de première occupation sont appliquées aux objets et ouvrages occupant le sol du domaine public à l'occasion de leur mise en place.

Elles sont exigibles de nouveau lorsque les occupations qu'elles frappent sont remplacées, reconstruites ou modifiées même lorsqu'il serait procédé, au cours de la même année, à plusieurs constructions, modifications ou remplacements successifs ;

– **Redevances annuelles :**

Les redevances annuelles sont dues pour l'année civile, sauf stipulations contraires prévues dans chaque cas dans l'arrêté d'autorisation.

Leur perception ne fait pas obstacle à celle des redevances de première occupation qui pourraient devenir exigibles en cours d'année.

– **Exonération :**

Toute permission d'occupation du domaine public délivrée pour une installation justifiée, par l'intérêt public ou par un service public gratuit pour tous, ne relève pas du tarif prévu dans la présente décision.

De même, elle est exonérée de la perception du droit fixe ; celui-ci étant lié à la redevance.

Désignation des occupations	Droit de première occupation	Redevance périodique par an
Occupations du domaine public provenant de commerces sédentaires et au droit de ceux-ci	<b>53,00 €</b>	<b>1,10 € par m<sup>2</sup></b>
Autres occupations du domaine public délimitées par une emprise supérieure à 1 m <sup>2</sup>	<b>53,00 €</b>	<b>30,00 € par m<sup>2</sup></b>
Autres occupations du domaine public délimitées par une emprise inférieure ou égale à 1 m <sup>2</sup>	<b>53,00 €</b>	<b>30,00 €</b>

– **Exigibilité :**

Toute redevance inférieure à **5 €** ne sera pas mise en recouvrement

Les redevances périodiques sont dues, par la personne titulaire de l'autorisation, au premier jour de la période considérée.

Toute période commencée est due, aucune redevance ne sera calculée au prorata.

**ENREGISTREMENTS VIDEOS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Le prix unitaire de vente de chaque vidéo du conseil municipal enregistrée et compressée sur support DVD est fixé à **10,00 €**.

**GOBELETS SERIGRAPHIES**

Le prix de vente unitaire d'un gobelet sérigraphié est fixé à **1,00 €**.

**INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL DE GRIGNY**

	1 page = 190 mm x 280 mm	½ page = 190mm x 140mm	¼ page = 95 mm x 140 mm	⅛ page = 95 mm x 70 mm
1 numéro	<b>650,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>180,00 €</b>	<b>100,00 €</b>
Abonnement 3 numéros	<b>1 755,00 €</b>	<b>945,00 €</b>	<b>486,00 €</b>	<b>270,00 €</b>
Abonnement 6 numéros	<b>3 120,00 €</b>	<b>1 680,00 €</b>	<b>648,00 €</b>	<b>480,00 €</b>
Abonnement 11 numéros	<b>5 505,00 €</b>	<b>2 695,00 €</b>	<b>1 386,00 €</b>	<b>770,00 €</b>

**INSERTIONS PUBLICITAIRES DANS LES SUPPORTS EVENEMENTIELS**

Formats	Tarifs nets
190 x 277 mm (A4 avec marges)	<b>1 130,00 €</b>
190 x 124 mm (surface A5 avec marges)	<b>505,00 €</b>
190 x 60 mm (surface A6 avec marges)	<b>245,00 €</b>
93 x 60 mm (surface A7 avec marges)	<b>120,00 €</b>
45 x 60 mm (surface A8 avec marges)	<b>58,00 €</b>

**INSTALLATIONS SPORTIVES**

Tarifs proposés aux associations ou organismes pour l'utilisation des installations sportives de la commune, celles-ci étant réservées en priorité aux associations sportives de Grigny.

Équipements	1/2 journée	journée
<b>Halle sportive Court couvert</b>	<b>780,00 €</b>	<b>1 560,00 €</b>
<b>Tennis Court extérieur</b>	<b>100,00 €</b>	<b>180,00 €</b>
<b>Espace Michel Favier salle de judo</b>	<b>260,00 €</b>	<b>520,00 €</b>
<b>Espace Michel Favier salle de danse</b>	<b>260,00 €</b>	<b>520,00 €</b>
<b>Espace Michel Favier grande salle</b>	<b>780,00 €</b>	<b>1 560,00 €</b>
<b>Gymnase Henri Colas</b>	<b>780,00 €</b>	<b>1 560,00 €</b>

En outre, les deux principes suivants sont maintenus :

- **les associations sportives de GRIGNY bénéficient de la gratuité des installations sportives pour une utilisation correspondant à leur discipline proprement dite ;**
- le bureau municipal se réserve le droit d'étudier toute demande particulière liée aux installations sportives.

terrain de foot pour mise en place structures go  
 location du terrain de foot, la grande salle du local mis à disposition du club de  
 football est prêtée gracieusement, sans pénétration du public dans cette salle.

Surface	Tarif mensuel – 1er mois	Tarif mensuel - Mois suivants
0 à 1000 m <sup>2</sup>	250,00 €	125,00 €
1000 à 2000 m <sup>2</sup>	500,00 €	250,00 €
2001 à 3000 m <sup>2</sup>	750,00 €	375,00 €
3001 m <sup>2</sup> et +	1 000,00 €	500,00 €

#### INTERVENTIONS EN CAS DE NON RESPECT DES REGLES D'UTILISATION DES ALARMES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le montant du tarif à facturer aux usagers n'ayant pas respecté les règles d'utilisation des alarmes des bâtiments communaux (non mises en service, absence d'information du CSU en cas de réunion tardive, déclenchements intempestifs, etc.) est fixé à **66,00 €**.

#### JARDINS COMMUNAUX

Tarif des jardins communaux : **0,50 € par m<sup>2</sup>/an.**

#### MÉDIATHÈQUE

	Résidents sur la commune	Résidents extérieurs à Grigny
Adulte	12,00 €	20,00 €
Enfant jusqu'à 16 ans, demandeur d'emploi, invalide, étudiant	Gratuité	15,00 €
Collectivité à caractère Social ou éducatif	Gratuité	30,00 €

#### Abonnements :

**Photocopie : 0,30 € par page**

**Impression : 0,10 € par page**

#### Pénalités :

Renouvellement d'une carte perdue ou volée : **5,00 €**

Retard du retour des documents : **1,50 €** par lettre de rappel

#### Documents perdus ou abîmés :

DVD : remboursement forfaitaire de **33,00 €**

Imprimés : remplacement du titre à l'identique, remplacement par un autre titre indiqué par les bibliothécaires, remboursement.

Livres : si acquisition < 2 ans - remboursement au tarif d'acquisition

Livres : si acquisition > 2 ans - remboursement au tarif d'acquisition -10 % par an à partir de la 3ème année.

Jeux vidéos : au prix coûtant

Barème des coûts de remboursement des documents perdus ou dégradés (documents prêtés par la Métropole) :

	Livre de poche et formats équivalents	3,5
2	Albums enfants Bande dessinée enfant	6
3	Bande dessinée adulte Mock	8
4	Roman (sauf collection Pléiade), roman graphique Essai, documentaire (livre) 1 CD, 1 livre accompagné d'un CD	10
5	Document contenant 2 CD Document contenant 1 ou 2 DVD Document contenant 1 cédérom	17,5
6	Document contenant de 3 à 5 CD Livre d'art (35-70€) et Pléiade	25
7	Jeux, valises thématiques, livre d'art type Mazenod (ou plus de 70€), Catalogue d'exposition Document contenant plus de 5 CD ou de plus de 2 DVD	Valeur d'achat ou de rachat
8	Support d'animation	Valeur d'achat ou de rachat

**Sac en tissu : 2,00 €**

### PHOTOS NUMERIQUES

La ville de Grigny met à la disposition des personnes et associations intéressées la possibilité d'acquérir des prises de vues photographiques réalisées par le service communication à l'occasion d'évènements intéressant la vie municipale.

Le prix unitaire de chaque photographie numérique est fixé à **2,00 €**.

La demande doit être établie par courrier de manière très précise. Le demandeur devra fournir le support d'enregistrement des photos achetées : CD ou clé USB.

Les clichés photographiques de personnes reconnaissables utilisées dans les publications municipales ont fait l'objet d'une autorisation de parution valable uniquement pour cet usage. Il appartient à chaque personne ou associations intéressées par l'utilisation de ces clichés de demander l'autorisation aux ayant droits (le contact pouvant être fourni sur demande par le service communication).

Type de tarif	Valeur
Coefficient de gestion applicable sur le prix des fournitures acquises par les régies municipales pour la prestation concernée	<b>1,05</b>
Coefficient de gestion applicable sur le prix des locations effectuées par les régies municipales pour la prestation concernée	<b>1,05</b>
Taux horaire d'utilisation des véhicules municipaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• poids lourds</li> <li>• tracteurs et autres matériels agricoles</li> <li>• véhicules utilitaires « trafic ou plateau »</li> <li>• véhicules utilitaires « léger »</li> </ul>	<b>61,20 €</b> <b>35,70 €</b> <b>18,36 €</b> <b>10,20 €</b>
Taux horaire du personnel des régies des services techniques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• agents de maîtrise</li> <li>• autres agents</li> </ul>	<b>23,50 €</b> <b>19,50 €</b>

**PRESTATIONS REALISEES PAR DES ENTREPRISES MANDATEES ET PILOTEES PAR LES SERVICES TECHNIQUES POUR LE COMPTE DE TIERS**

Coefficient de gestion applicable sur le prix des prestations effectuées pour le compte de tiers	<b>1,05</b>
--	-------------

**LOCATION DU MINI-BUS AUX ASSOCIATIONS**

De 0 à 50 km : gratuit  
 Au-delà de 50 km : 0,2 € / km

**CONTROLE D'ACCES**

Badge serrure électronique	<b>13,00 €</b>
Bip portail élémentaire Pasteur	<b>45,00 €</b>

**RESTAURANT RAYMOND GUERIN – TARIF PAR REPAS OU BOUTEILLE**

Personnes âgées ou handicapées bénéficiant du Fonds National de Solidarité	<b>4,80 €</b>
Autres personnes âgées ou handicapées	<b>6,00 €</b>
Agents de la ville, les enseignants des écoles primaires et les élus	<b>4,60 €</b>
Invités occasionnels	<b>8,00 €</b>
Bouteille de vin	<b>3,50 €</b>
Prestation de transport	<b>1,40 €</b>

**RESTAURANT MUNICIPAL – PRIX DU REPAS POUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL ET AUTRES ORGANISMES**

Centre Social et Culturel	<b>4,60 €</b>
Repas froid à divers organismes	<b>5,50 €</b>
CE SNCF – repas livrés	<b>6,00 €</b>

**RESTAURATION SCOLAIRE**

Le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public a supprimé l'encadrement des prix de la restauration scolaire. Les tarifs suivants sont applicables pour les enfants dont les parents habitent la commune ou qui paient un impôt sur la commune, et les enfants de MONTAGNY scolarisés à GRIGNY.

Pour les enfants inscrits dans une classe spécialisée, le tarif au quotient familial s'applique quelle que soit la domiciliation de la famille.

Le tarif appliqué aux structures socio-éducatives (ITEP, ...) correspond à la tranche de quotient familial supérieure à 1 000 €.

<b>Quotient familial</b>	<b>Repas (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</b>	<b>Repas (mercredi)</b>
< 489	<b>1,80 €</b>	<b>2,75 €</b>
490 - 599	<b>2,60 €</b>	<b>3,55 €</b>
600 - 799	<b>3,50 €</b>	<b>4,45 €</b>
800 - 999	<b>4,30 €</b>	<b>5,25 €</b>
> 1000	<b>4,60 €</b>	<b>5,55 €</b>
Extérieurs et dépannage	<b>5,60 €</b>	<b>6,55 €</b>

<b>PARTICULIERS</b>	<b>Tarifs</b>
• pour une journée	<b>130,00 €</b>
• pour une soirée	<b>130,00 €</b>
• moins de 4 heures	<b>75,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Tarifs</b>
• pour une soirée, dans le cadre d'une fête culturelle, si réservation plus de deux fois dans la même semaine	<b>1,00 €</b>
<b>REUNIONS POLITIQUES</b>	<b>Tarifs</b>
• en dehors des campagnes électorales	<b>30,00 €</b>
• pendant les campagnes électorales	<b>50,00 €</b>

Surfacturation en cas de locaux laissés sales ou mal rangés : 60,00 €

➤ **COMPLEXE BRENOT**

<b>SALLES</b>	<b>SOCIETES LOCALES</b>			<b>Sociétés extérieures ou organismes à vocation commerciale</b>
	<b>Utilisation à but lucratif</b>	<b>Réunion de travail (A.G)</b>	<b>Réunions publiques</b>	
JEAN MACE + hall + bar	<b>150,00 €</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>150,00 €</b>	<b>350,00 €</b>
Hall + bar	<b>60,00 €</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>60,00 €</b>	<b>130,00 €</b>

Surfacturation en cas de locaux laissés sales ou mal rangés : 200,00 €

<b>SALLES</b>	<b>PARTICULIERS OU SOCIETES LOCALES</b>					<b>Sociétés extérieures ou organismes à vocation commerciale</b>	
	Repas dansant Repas soirée dansante Loto Bal Concert	Assemblée Générale Arbre de Noël (CE locaux)	Mariages Week-end entier	Congrès	Autres manifestations		
SALLE BRENOT hall + bar	<b>350,00 €</b>	<b>GRATUIT</b>	<b>1 200 €</b>	<b>160,00 €</b>	Journée <b>150,00 €</b>	Soirée <b>200,00 €</b>	<b>700,00 €</b>

Surfacturation en cas de locaux laissés sales ou mal rangés : 300,00 €

**Gratuité des salles Edouard BRENOT et Jean MACE pour les associations de Grigny (cf. règlement intérieur des salles municipales approuvé au Conseil Municipal du 19 juin 2015).**

➤ **AUTRES SALLES MUNICIPALES :**

<i>Objet</i>	<i>Tarifs</i>
pour une réunion de travail d'une société	<b>Gratuité</b>
½ journée	<b>100,00 €</b>
Journée	<b>150,00 €</b>

Surfacturation en cas de locaux laissés sales ou mal rangés : 60,00 €

Aménagement de la salle Dutartre pour célébrer les mariages : 150€

➤ **MAISON DE SANTE : location salles pour formation**

- **70,00 € la ½ journée**
- **140,00 € la journée**

Surfacturation en cas de locaux laissés sales ou mal rangés : 60,00 €

**Salles municipales - barème d'indemnisation du matériel cassé, perdu ou détérioré**

<b>MATERIEL</b>	<b>PRIX</b>
Réfrigérateur	<b>270,00 €</b>
Cuisinière électrique	<b>300,00 €</b>
Hotte aspirante	<b>130,00 €</b>
Perte de clé – Remplacement de la serrurerie du bâtiment	<b>600,00 €</b>
Microphone	<b>598,00 €</b>
Matériel de sonorisation (ampli, table de mixage)	<b>5 000,00 €</b>
Haut-parleur	<b>589,00 €</b>
Vidéo-projecteur	<b>500,00 €</b>
Vitre	<b>700,00 €</b>
<b>MATERIEL D'ENTRETIEN</b>	<b>PRIX</b>
1 balai	<b>4,20 €</b>
1 manche à balai en bois	<b>1,20 €</b>
1 balai brosse	<b>1,40 €</b>
1 pelle	<b>0,50 €</b>
1 seau	<b>6,50 €</b>
1 serpillère	<b>1,00 €</b>
<b>DIVERS</b>	<b>PRIX</b>
1 chaise	<b>75,00 €</b>

1 grande table (2 m x 0,70 m)	
1 table (1,20 m x 0,80 m)	
estrade	
radin	<b>250,00 €</b>
1 tissu assise gradin	<b>100,00 €</b>

**SITES FUNÉRAIRES : CONCESSIONS–FOSSES MAÇONNÉES–COLUMBARIUM**

Tarifs des concessions, fosses maçonnées, columbarium, jardin du souvenir et cavurnes :

	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>
Concession pleine terre	<b>350,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
Fosse maçonnée	<b>1 850,00 €</b> <b>+ 350,00 €</b> (emplacement)	<b>1 850,00 €</b> <b>+ 600,00 €</b> (emplacement)
Case de columbarium ou Cavurne	<b>350,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
Taxe pour dispersion de cendres au jardin du souvenir	Gratuit	
Caveau provisoire	Droit d'entrée : <b>10,00 € + 1,00 €/jour</b>	

En cas de rétrocession d'une concession à la commune par le concessionnaire : indemnisation à proportion du temps qui reste à courir (l'année de la demande n'est pas prise en compte, le remboursement démarre au 1er janvier de l'année suivante ; en résumé, toute année entamée est due). Aucun remboursement ne peut être appliqué en ce qui concerne une concession perpétuelle.